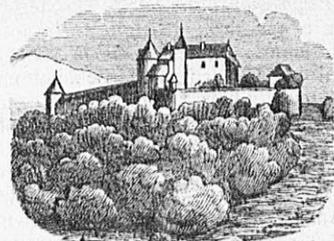




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
 Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50
 » » 6 mois » 2.—
 Pour l'Etranger le port en sus.
 Prix du Numéro 15 Cts.
 On s'abonne à tous les bureaux de poste.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.

Prix des Annonces et Réclames.
 Pour le Canton de Vaud, par ligne ou son espace, Suisse 15 Cts., Réclames 50 Cts. la ligne.
 Lettres et argents franco.

Toutes les Annonces quelconques, même celles de provenance étrangère au canton, doivent être adressées au Bureau du journal.

BULLE, le 25 Avril 1884.

Père et mère honoreras....

Sous ce titre, nous n'avons pas la prétention d'entreprendre une leçon de catéchisme, ni de mettre en relief la beauté de ce divin précepte. Non, cet article du décalogue s'est glissé tout naturellement sous notre plume à la lecture du N° 15 de la *Feuille officielle*. Nous y lisons ce qui suit à la page 372, sous la rubrique *Retraction*.

« M^{me} Mariette, veuve de Pierre, feu Théodule Dey, de et à Enney, a déclaré à la Régie de cette commune, retirer les graves calomnies qu'elle a répandues dans le public contre son fils Philippe Krenger, sa femme et les personnes de sa maison. Elle se fait un devoir de déclarer qu'elle a reçu d'eux tous les bienfaits et tous les égards qu'une famille bien née doit à sa mère.
 Enney, le 31 mars 1884.

Le conseil de régie. »

Le premier sentiment que vous inspire la lecture de ce triste factum, c'est le dégoût; le mépris que mérite le fils assez dénaturé pour trahir ainsi sa vieille mère, plus qu'octogénaire, publiquement dans la boue, fait rougir d'indignation. Voilà pourtant l'acte abject de M. Philippe Krenger, boulanger, de ce bon catholique, de ce grand sermoneur de toutes les réunions du Pius-Verein, de cet hypocrite qui s'en va, de sa voix pharisaïquement mielleuse, répétant « *il n'y a personne que moi de brave à Enney.* »

Il nous répugne de nous immiscer dans la vie privée des citoyens; mais ici M. K. n'aura pas à se plaindre; c'est lui-même qui s'affiche publiquement; c'est lui-même qui nantit le canton tout entier de son cas. Il nous est dès lors bien permis de l'examiner.

Qu'est-ce que cette mère a pu dire de son chérubin de fils pour s'attirer de pareilles représailles? Cela ne nous regarde pas. Ce qui nous intéresse, par contre, c'est de savoir comment et pourquoi le conseil de régie de la commune se trouve mêlé à cette

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 8

DENNEY ET TAPOLET

par P. SCIOBERET.

III.

(Suite.)

Après le dîner, il allait ordinairement dans la prairie, se couchait sous un pommier, s'endormait ou bien lorgnait les nuages à travers les branches tantôt d'un œil, tantôt de l'autre, pour varier la perspective. C'est beaucoup plus amusant qu'on ne pense. Quelquefois aussi, il taquinait avec un brin d'herbe les insectes qui couraient dans le gazon et se divertissait beaucoup de leurs cabrioles. Un jour donc qu'il était absorbé par une leçon de haute école qu'il donnait à un gros scarabée, fier comme un évêque de sa cuirasse bronzée, il fut tiré de sa préoccupation par un rugissement dont la proximité était peu rassurante. Son premier mouvement fut de fuir, mais il réfléchit que les bêtes féroces sont rares dans le pays, et il se contenta

affaire. Voici les renseignements qui nous sont parvenus à ce sujet.

Se trouvant dans l'indigence, Mme. Dey fit les démarches nécessaires pour obliger ses enfants à lui fournir les aliments. Tous, paraît-il, ont reconnu de prime abord leur obligation et se sont exécutés, sauf M. Ph. Krenger, qui essaya de résister en disant, qu'en sa qualité d'enfant illégitime, il ne devait rien à celle qui lui a donné le jour; nous ne savons si ce dernier point est absolument exact; s'il est vrai, comme nous avons lieu de le croire, il donne la mesure de la moralité de cet *extra bon*.

M. Krenger devient riche, il *tépelétise* à outrance et parvient à être syndic; il parvient aussi à se faire insulter par sa mère. Aussitôt le grand apôtre de la *bonne cause* refuse ses secours, et, en sa qualité de syndic, il fait inscrire sa pauvre mère au registre des prébendaires de la commune! — C'était autant d'économisé pour le bon fils; mais une bourgeoisie, présidée par un administrateur de cette valeur, ne devait pas tarder à se ruiner. Aussi la commune d'Enney fut mise sous régie.

L'administration spéciale, s'appliquant à réduire la dépense, trouva singulier que la mère de l'excellent catholique K. fut inscrite au registre des assistés. Le fils syndic, la mère prébendaire; le fils riche, la mère dans la misère, n'est-ce pas un comble? Si la commune nommait elle-même son syndic, elle ne porterait certainement pas son choix sur des sujets de ce tempérament.

Or donc, le conseil de régie renvoya la pauvre octogénaire à son richard de garçon; celui-ci, pour masquer une retraite honteuse, consentit à venir au secours de sa mère, mais à la condition qu'elle signe la rétractation que nous avons reproduite.

Rendons pourtant cet hommage à M. K.: il n'a pas négligé un seul instant ses exercices de piété; soir et matin, prosterné dans son oratoire, il a répété dévotement dans sa prière, ce passage du décalogue: *Père et mère honoreras.*

de pirouetter sur son centre de gravité. Il se trouva alors face à face avec un roquet hardiment campé sur ses quatre pattes, la queue en trompette et les dents hors du fourreau. Auguste allait sans façon lui allonger un coup de pied lorsqu'il entendit de l'autre côté de la haie une jolie et fraîche voix qui rappelait le petit monstre.

— Ici, Mitis, ici!
 Mais Mitis n'était ni doux, ni docile pour le quart d'heure. Il se mit à japper avec fureur et ses dents menacèrent ouvertement les appendices de son partenaire.

— Attends, petit drôle! Ici, Mitis! Oh! rassurez-vous; il ne mord pas! reprit la voix de Henriette, dont la tête apparut au-dessus de la haie d'épine.

— Je n'ai pas peur! répondit Auguste, rouge de toute espèce de choses, et retirant une jambe, puis l'autre, à chaque pointe du roquet. Allons, Mitis, allons! Diable de bête! ajoutait-il entre ses dents.

Enfin le roquet repassa la haie et sa maîtresse eut le cœur de le battre, pas bien fort, il est vrai.
 — Ne lui faites pas du mal! disait Auguste; il est si joli!
 — N'est-ce pas qu'il est gentil! fit Henriette en minaudant. Il n'est pas encore dressé; je ne l'ai que depuis quelques jours.
 Auguste était embarrassé; il eût voulu parler, mais il ne savait ce dire.
 — Il fait bien chaud, n'est-ce pas? reprit Henriette en s'éventant avec son mouchoir; vous avez du moins des arbres de votre côté, tandis qu'ici il n'y a rien.

Le coup d'Etat.

Sont-ils grisés par la peur ou par les vapeurs, pourquoi ont-ils perdu la raison ceux qui, à propos de la pétition des syndics, viennent s'écrier que la religion est en danger, que c'est un acte de lèse-majesté, qu'il faut retirer et supprimer les signatures!? Oui, voilez-vous donc la face, ô pudique Soussens, grand républicain de Gimont, car il est vraiment bien audacieux, ce peuple, de formuler la plus innocente et la plus légitime des pétitions. Quelle est cette lubie, Fribourgeois, et pourquoi vous permettez-vous d'adresser d'humbles suppliques à vos souverains seigneurs tépelets?! Le gouvernement, c'est-à-dire le N° 13, ne l'entend pas de cette oreille, et vous ordonne de rengainer la pétition: allez, M. Corpataux, défendez de prendre part et mettez leur, au besoin, un petit baillon dans la bouche!

Il n'y a pas à dire, nos tépelets lèvent l'étendard de la terreur et vont bientôt nous faire défense de respirer en ces lieux. Ce n'est pas assez d'abîmer le pays, de le ruiner d'honneur, de moralité et d'argent, pas assez d'insulter les évêques et de profaner la religion, ils veulent encore déchirer la constitution, confisquer le droit de pétition et, qui sait, supprimer la république? Mais, c'est un véritable coup d'Etat, la confiscation des droits du peuple, de la liberté, de la dignité des citoyens! C'est une levée de boucliers des oligarques pour étouffer, non plus l'égalité, la justice (c'est déjà fait), mais jusqu'à la voix des opprimés.

Vous êtes délicieux, ô fantoches, dans cette humeur délirante et guerroyante: non contents de régner, de calomnier, de révoquer, voici que vous vous insurgez contre le peuple et la constitution. Nous en prenons acte, car nous voilà placés dans le cas de légitime défense. « Il vient un jour, a dit Guizot, où naît pour un peuple le droit de se protéger lui-même, ne trouvant plus dans l'ordre établi ni sûreté, ni secours. »

CONFÉDÉRATION

Votation du 11 mai. — Le comité central de la Société du Grütli déclare, dans une circulaire aux sections, qu'il considère comme allant de soi l'acceptation par le Grütli des quatre lois fédérales. Il invite en conséquence les sections et les membres à travailler activement dans ce sens.

— Il n'y aurait qu'à passer la haie, dit Auguste, que cette hardiesse fit de nouveau rougir.

— Sans doute, mais ce ne serait pas du goût de tout le monde. Qu'il est donc fâcheux que nous ne puissions plus être comme autrefois! C'était si amusant, autrefois!

— Oh oui! autrefois.... Il acheva par un soupir.

— J'espère du moins que nous resterons amis, nous deux! dit Henriette avec intention et tout en s'éloignant.

— Oh! de tout mon cœur! — Suis-je donc bête! se dit-il quand la jeune fille eut disparu.

IV.

Pendant que les deux jeunes gens se promettaient amitié les choses allaient de mal en pis entre M. Denney et Tapolet. Le moment vint où les visées de ce dernier ne purent plus rester secrètes; ce qui n'était que conjectures, lors du mémorable dîner mentionné plus haut, passa à l'état de fait: le sieur Tapolet posait nettement sa candidature au conseil de la commune, à l'exclusion de M. Denney.

Jugez quelle dut être la rage du vieux Mirabeau! Lui, le plus beau nom de Juliens, le frère et l'héritier d'un millionnaire, être mis en balance avec un obscur paysan! Lui, dont la famille se perdait dans les origines du village, lui, le vétéran de l'autorité locale, comparé à un bourgeois de la veille! Tapolet était non-seulement un insolent, un va-nu-

nsuite ces substances
 n conserve ce mélange

on emploie 60 gr. de
 de beurre, 1 once ou
 ce beurre, c'est-à-dire
 en faire sortir les par-
 et on le met en pots à

elleux, a belle couleur,
 a pas le goût de sel.
 ns perdre les qualités
 il faut faire remarquer
 e quelque temps après

beurre pour le conser-
 que le procédé écos-
 de parfum et qu'il est

re.

grimage
 cheveux blancs.
 rapace,
 ses ans.
 a fortune,
 ocher;
 rtune,
 mpocher.

supportable,
 tant?
 stable
 l'argent.
 dieu suprême,
 a mort;
 lard n'aime
 re-fort.

hesse,
 à lui,
 rgesse
 ennui.
 nce,
 eus;
 ece,
 ent crochus.

la misère;
 l s'endort.
 amère
 ort.
 intuitive...
 n mot:
 chétive,
 in grand sot.

J. de SIBENTHAL.

URES

notaire

leurs.

, à Fribourg.

yer-le-Lac.

MENT

TKIRCH

de Zurich

plus rigoureuses.

[848

Diplôme de 1^{re} classe à l'Exposition nationale de Zurich 1883.

Exposition nationale. — Le dernier délai accordé aux ayants-droit des lots de la loterie pour retirer les sommes provenant de la vente de ceux-ci, est expiré le 15 avril passé. Le nombre des réclamations n'a pas été bien grand, aussi le comité central a-t-il pu remettre à l'Ecole des Arts et Métiers de Zurich une somme de 6291 fr. 10.

Enrôlements. — Dans le canton de Lucerne, les enrôlements pour Batavia se font presque au grand jour; plusieurs jeunes Lucernois viennent de partir pour ce lointain pays, au grand désespoir de leurs familles.

Ligue de la paix. — La prochaine conférence de l'Association internationale d'arbitrage et de paix aura lieu, à Berne, du 4 au 9 août. Les questions suivantes y seront discutées: l'arbitrage international, la neutralisation des canaux de l'Océan, les tribunaux internationaux, le désarmement international. Une circulaire sera adressée aux hommes politiques d'Europe et d'Amérique, pour les inviter à prendre part aux travaux de cette réunion.

Convention. — Le représentant de la Suisse à Berlin, M. Roth, vient d'annoncer au Conseil fédéral l'échange des ratifications concernant la convention conclue avec l'Allemagne au sujet de l'exercice réciproque des professions de médecin et de vétérinaire, qui a eu lieu à Berlin le 10 avril dernier.

La convention entrera en vigueur le 9 mai prochain.

Schwytz. — Les entrepôts du Gothard pour céréales, à Brunnen, sont en ce moment en voie de doubler d'étendue; ces constructions nouvelles sont rendues nécessaires par des demandes de location qui vont fort au-delà de la capacité des locaux actuellement existants et que l'on avait jugés d'abord devoir être largement suffisants.

— Le tir cantonal aura lieu à Küssnacht du 22 au 26 juin. La liste des prix s'élève à 10,000 fr.

Zurich. — On signale à Zurich une forte épidémie de typhus; en quatre jours du 15 au 18, soixante-treize typhoïdes sont entrés à l'hôpital; on a dû prendre des mesures exceptionnelles; la salle de gymnastique du collège a été transformée en infirmerie.

Bâle. — Dans les élections pour le Grand Conseil, qui ont eu lieu dimanche ont été élus 84 radicaux et 35 libéraux. Il y a 11 ballottage. Les indépendants ont perdu 16 sièges. La lutte a été très vive.

Vaud. — *Payerne.* — La quatrième liste des dons d'honneur pour le tir cantonal accuse un chiffre de fr. 12,130,75.

— *Oron.* — Un individu du district de la Veveyse, en état d'ébriété, a été atteint lundi soir par le train de huit heures, entre Oron et Chapelle. Son cadavre a été relevé par la justice dans la journée de mardi. Le malheureux avait un bras coupé et la tête affreusement mutilée.

C'est le troisième buveur d'eau-de-vie que le train tue en cet endroit et dans des circonstances à peu près identiques.

CANTON DE FRIBOURG

L'incendie d'Hauterive.

Mardi matin nous parvenait la nouvelle que le vieux couvent d'Hauterive, où se trouve actuellement l'école normale, était en feu. L'incendie aurait commencé lundi après 10 1/2 heures du soir. On nous

voit intervenir l'ordre naturel de la succession ou de voir parvenir un concurrent détesté en faisant des défenseurs quand même du personnage en place. C'est là probablement la force de certaines médiocrités que l'on trouve incorruptes après toutes les constitutions. Ce fut ainsi ce qui recruta quelques adhérents à M. Denney. Certes on ne demandait pas mieux que de le mettre au vieux fer, mais on ne voulait pas que Tapolet arrivât, car Tapolet était après tout un intrus, un homme nouveau, qualité pour laquelle les bourgeois des communes professent autant de répugnance que les patriciens de tous les pays et de tous les temps. Il restait donc à M. Denney des éléments suffisants, sinon pour lui assurer le succès, du moins pour prolonger la lutte. Mais d'autres influences vinrent traverser ses efforts.

On était alors en 1830. Le canton, rendu à la démocratie par le mouvement de 1830, subissait les premiers effets de la réaction semi-politique, semi-religieuse, qui amena plus tard le Sonderbund. Il se faisait dans les campagnes une active propagande, dont l'instrument principal était le clergé. A ses yeux, le gouvernement libéral avait le tort de vouloir faire son ménage tout seul et de décliner quelquefois ses bienfaisants conseils. Cela n'était pas soutenable. Hé! croyez-vous donc qu'un homme qui a consacré dix ou quinze ans à de fastidieuses et pénibles études, qui s'est condamné pour sa vie entière à l'isolement, aux privations, aux douleurs du célibat, qui traîne après lui le boulet d'une austère morale, rendue plus nécessaire par sa position, plus difficile par son état, croyez-vous que cet homme ait assez de confesser les

pièdes, mais un homme à idées subversives, un révolutionnaire! Il faut compter les lettres de ce mot pour comprendre la portée terrible qu'y attachait M. Denney.

C'est un fait étrange, incompréhensible, mais malheureusement trop positif, que l'acharnement avec lequel on se dispute chez nous ces petits emplois dont les trois quarts ne rapportent que des désagréments et des tracasseries. On dirait des dogues autour d'un os. C'est au point que la chasse aux emplois est devenue le principal ressort de la vie politique et sociale. Le pouvoir est comme un morceau de sucre sur une fourmière. Rentiers, négociants, gens de loi, gens d'église, moines, femmes, tout cela s'agite, se presse, se pousse, se bouscule autour du bienheureux morceau, qui pour s'y jucher soi-même, qui pour y jucher les siens. Il faut qu'il y ait un charme particulier au fond de tout cela. Est-ce que les hommes, par hasard, ne seraient que de grands enfants qui, dans cette précieuse faculté de *pouvoir*, éprouveraient la même jouissance que les petites filles au milieu de leur ménage de poupées?

Toujours est-il que si M. Denney eût été Jupiter, il eût à l'instant foudroyé son compétiteur. Et la place en question rapportait, bon an, mal an, environ neuf francs!

Heureusement pour lui, le stupide engouement des gens sérieux pour les emplois faisait que, même à Juliens, une vingtaine d'yeux au moins étaient fixés sur chacun des fauteuils municipaux. Les aspirants tâchaient naturellement à accélérer la chute du titulaire, espérant qu'à la fin leur tour viendrait; mais il arrivait aussi quelquefois que la crainte de

écrit de Fribourg que l'alarme a été donnée dans l'établissement à 11 1/4 h. Le feu a pris dans un buffet sis dans les larges corridors de l'édifice. Il paraît que la personne dépêchée à Fribourg pour demander du secours, n'a pas fait suffisamment connaître la gravité de la situation, de telle sorte que la petite pompe de campagne seule est partie. Vers le matin, on appela de nouveaux secours et ce n'est que tard dans la matinée que l'on parvint à localiser le foyer de l'incendie.

Les pompiers ont dû travailler mardi pendant toute la journée.

Une aile du bâtiment a pu être préservée; l'église est devenue en partie la proie des flammes; cependant les magnifiques stalles du chœur et l'orgue sont sauvés.

Les experts évaluent à environ 200,000 fr. le dommage causé.

Lundi était le jour de la rentrée des vacances de Pâques. On dit au surplus qu'il y a eu ce jour bafraude à Hauterive. Tout cela semble justifier le profond sommeil qui alourdissait toutes les paupières.

L'école d'Hauterive possède une petite pompe, elle a été dotée, il n'y a pas fort longtemps, d'un extincteur; l'eau est à proximité des bâtiments; il semble que dans de pareilles circonstances les 80 bras, qui se trouvaient sur place, auraient dû au moins parvenir à circonscrire le foyer du sinistre.

Mais il paraît qu'il y a eu au premier moment un désarroi extraordinaire; tout le monde avait perdu la carte; on ne trouvait pas d'eau, ni de vases pour la porter, on ne savait pas où trouver les pompes, puis quand on les a eues, l'extincteur ne fonctionnait pas! On nous rapporte même qu'au lieu de porter une main énergique au mal, le surveillant a fait retentir un *sauf-qui-peut* général.

Le Conseil d'Etat a décidé d'utiliser la vieille caserne de Fribourg pour y installer l'Ecole normale.

Le *Bien public* nous apprend que le Conseil d'Etat a décidé de ne pas s'opposer au pétitionnement pour la nomination des syndics par les communes. Ce que notre confrère de Fribourg a assurément oublié de mentionner, c'est la décision suivante, prise aussitôt après, par le dit Conseil d'Etat.

LE CONSEIL D'ÉTAT

DU CANTON DE FRIBOURG:

1° Attendu que la Sarine traverse depuis des siècles le territoire de nos féaux vassaux du canton de Fribourg et qu'avec la haute perspicacité qui nous caractérise, nous avons reconnu qu'il serait difficile de la faire remonter vers sa source;

2° Attendu que cette rivière s'avise même de passer par notre haute capitale sans notre permission;

3° Attendu qu'il a été reconnu par nos ingénieurs que si nous voulions barrer le passage à la dite Sarine au pont de St-Jean, au pont du milieu ou ailleurs, il pourrait nous en cuire, vu que nous finirions par être tous noyés comme des chats;

ARRÊTONS:

La Sarine continue à couler par où bon lui semble, vu qu'il n'y a pas moyen de l'en empêcher. (Suivent les signatures.)

Ce magnifique arrêté aurait dû, plus que le premier, provoquer les éloges du *Bien public*.

Jeudi soir un incendie a consumé la maison d'habitation, grange et dépendances de Jean Folly (dit Petit Jean) à Villarepos. Le bâtiment était construit depuis peu d'années et avait déjà été incendié. Le bétail et une partie du mobilier ont été sauvés.

Les huit pompes accourues sur le lieu du sinistre ont toutes dû fonctionner afin de circonscrire le feu et préserver les maisons voisines sérieusement menacées. Il est très-probable qu'une main criminelle est l'auteur de ce sinistre.

Le calme après l'orage.

A en juger par la violence de l'ouragan, on aurait pu supposer que le chef-lieu de la Veveyse nous aurait offert un spectacle de désolation. La foudre avait tout atteint. Les créatures animées poussaient des gémissements sinistres et pressentaient un cataclisme semblable aux effondrements de Casamicciola. — La terreur était arrivée à son paroxysme; la Ligue sainte était affolée: une plume profane avait osé donner un nom à un habitant de l'Olympe et lui attribuer une origine humaine et mortelle. Décide et réicide, Dussel devait être traîné aux gémonies: il avait perpétré et consommé un double crime.

Comme lorsqu'un certain vent poussé indiscrètement agace le nerf olfactif, tous les voisins du colombier crurent que:

Un mal qui répand la terreur,
Mal que le ciel en sa fureur,
Inventa pour punir les crimes de la terre;
La peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom),

avait envahi l'éthérée, et que, pour prévenir le fléau, il fallait sacrifier le coupable.

Un loup quelque peu clerc prouva par sa harangue,
Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,
Ce pélé, ce galeux, d'où venait tout le mal.
L'idolâtrie fut jugée un cas pendable
Dire qu'un dieu mange, quel crime abominable!

Après la foudre vengeresse sortant des mains de Jupiter, Dussel devait être frappé de la foudre de l'excommunication. Double crime, double exécution. Son honneur et sa vie n'étaient pas de trop pour expier un tel forfait.

Quand on a la balance de Thémis entre ses mains, quand on dispose, selon son gré, du sort d'un peuple, on a vite trouvé un exécuteur des hautes et des basses œuvres; quand on a le génie et le courage de la vengeance, on trouve même le bourreau dans la famille de la victime. *Talis Magister, Talis Discipulus.* L'exemple venu d'en haut est bien suivi. Lorsque la vie d'un homme est basée sur son travail, que son travail est celui de l'intelligence et le fruit de l'étude en dépit de tous les revers et des caprices de la fortune, le juge et le bourreau ont bientôt fait d'une réputation et d'une existence qui leur fait trop d'ombrage. L'honneur et la vie intimement liés l'un à l'autre, ne sont qu'une partie de dés dans le cornet des libertads.

Dussel ne se plaindra point des coups reçus dans la lutte, parce qu'il a la conscience et la satisfaction d'en avoir distribué de rudes. Il attend encore le démenti qu'il a demandé à répétitions, ce démenti pour les soi-disant calomnies qu'il a débitées dans la *Gruyère*. Quand on a la justice à son service, quand on a le droit pour soi, quand on a l'appui du nombre, on ne doit pas craindre d'exiger une réparation et quand on est si puissant, on ne doit pas avoir besoin de pygmées pour sa défense. Dussel verra arriver avec plaisir, même avec joie, le jour où il sera tenu de *prouver ce qu'il a écrit*. Ce jour sera aussi le jour de sa justification contre les soupçons que débite à l'oreille de gens crédules, un homme dont tout le mérite de sa vie consiste à avoir abreuvé de chagrins son père, ses frères et ses sœurs.

Voilà celui qui a reçu du dieu malade la mission de punir l'audacieux qui a voulu le représenter comme un simple enfant d'Adam, faillible, peccable, comme un acteur qui s'est écarté de son rôle, comme un chef

vieilles femmes et de tenir le catéchisme aux petits enfants? Il serait absurde de le prétendre. Croyez-vous que les choses d'ici-bas soient tellement distinctes des choses spirituelles, qu'il n'y ait aucune prise des unes sur les autres et que vous puissiez définir nettement la limite où la compétence du prêtre expire? Impossible.

Or M. Denney, avec ses allures voltairiennes et sa tête fêlée, était l'homme du monde le plus impropre à la tâche sérieuse qu'on avait entreprise. Ce n'est pas qu'il fût ce qu'on est convenu d'appeler un libéral. Loin de là; il était plutôt aristocrate et c'était un autre défaut. Les souvenirs de l'ancien régime étaient encore trop frais pour qu'on pût espérer de vaincre le discrédit dans lequel il était tombé; d'ailleurs cela ne faisait pas l'affaire du clergé, qui en avait été assez mal mené. Il fallait un homme assez paysan pour écarter toute idée de domination; assez indépendant pour bannir tout soupçon de docilité servile, car si le paysan se soucie peu de la liberté, il en veut néanmoins les apparences; et enfin assez dévot ou assez habile pour ne point contrecarrer l'Eglise. Ces qualités désignaient évidemment Tapolet. De plus, en le protégeant, c'était faire la cour aux innombrables cousins de la femme, c'était produire un excellent contre-coup sur un autre terrain.

Il y avait là plus qu'il n'en fallait pour que l'ex-viveur fût sacrifié, et, comme il est aisé de le prévoir, le scrutin électoral consacra son entière défaite.

(A suivre.)

de parti qui, pour d'un sexe un instru et dernier moyen venter.

Maintenant que l'orage, Dussel qui boyant si les pots s

La poli

Nous recevons d correspondance to trop volumineuse p publier in extenso Cette lettre répond dresse de s'occupe survenu l'an passé, journal ne perdra revue historique se En attendant n principaux traits.

La vache de M. Romont et pris le nettoyé et mal app

Le bétail débar tout ce village; il sur le passage.

Le bâtiment de au territoire de Va point passé sur le de Vuadens.

Malgré cela, le vit la porte du co

Vaulruz, offrant ce mis. Pourquoi? C avait voté en mas

Morard la conscie preuve d'indépend

La *Liberté* men bétail de M. Gein de M. Gremaud. I ments distants d' sont encore là; on eu aucun contact. de directions don pétents, et muni é pour le départ. C

Le jour des pri n'avaient pas le à dens, ni celui de l ne pouvait pas ét fédérale. La seulle de M. Greml point. Elle fut an

Ce que nous dis jour des primes, menu bétail de moutons, arrivait pourvus de certi même, et cela en Préfecture.

Conclusions: L joué un rôle à l'o détriment d'un gr

Un wagon, circ la maladie au bét du matériel avait mal surveillé. La délégué de la ligr par la loi de la Nicolas Duvillard veillant et surveil ment l'un des p situation est ano porté et peut po Nous protestons.

La pomme de Wäber, commiss 1,000 kilos, a ré 25,000 kilos à l' quarterons envir chimique, qu'elle

Avril, c'est le r Un soleil radiet Et l'oissillon ch Tout sort de so

Chaque plante v Fait frissonner Et de chaque b Légère et grac

sur le lieu du sinistre de circonscrire le feu sérieusement menaçant main criminelle est

Forage.

Le ouragan, on aurait la Veveyse nous aurait n. La foudre avait tout poussait des gémissent un cataclisme sem-samicciola. — La ter-ysme ; la Ligue sainte ne avait osé donner un pe et lui attribuer une ficide et récidive, Dus-nies : il avait perpétré ent poussé indiscreté-s les voisins du colom-

es de la terre; (peler par son nom), pour prévenir le fléau,

va par sa harangue, t animal, tout le mal. adable rime abominable !

sortant des mains de appé de la foudre de ime, double exécution. t pas de trop pour ex-

hémis entre ses mains, é, du sort d'un peuple, des hautes et des basses et le courage de la ven-ourreau dans la famille *Talis Discipulus*. L'e-n suivi. Lorsque la vie travail, que son travail fruit de l'étude en dé-prises de la fortune, le t fait d'une réputation rop d'ombrage. L'hon-'un à l'autre, ne sont ornet des libertads.

les coups reçus dans la ce et la satisfaction d'en tend encore le démenti s, ce démenti pour les bitées dans la *Gruyère*. service, quand on a le ppu du nombre, on ne ne réparation et quand pas avoir besoin de pyg-verra arriver avec plai-il sera tenu de *prouver* aussi le jour de sa justi-ue débite à l'oreille de nt tout le mérite de sa e chagrins son père, ses

dieu malade la mission du le représenter comme llible, peccable, comme on rôle, comme un chef

chisme aux petits enfants ? e. Croyez-vous que les cho-ctes des choses spirituelles, s sur les autres et que vous ite où la compétence du

s voltairiennes et sa tête plus impropre à la tâche Ce n'est pas qu'il fût un libéral. Loin de là ; ait un autre défaut. Les ent encore trop frais pour scrédit dans lequel il était pas l'affaire du clergé, né. Il fallait un homme dée de domination ; assez uppon de docilité servile, de la liberté, il en veut nfin assez dévot ou assez er l'Eglise. Ces qualités De plus, en le protégeant, ables cousins de la femme, re-coup sur un autre ter-

ait pour que l'ex-vivier fût de le prévoir, le scrutin ite. (A suivre.)

de parti qui, pour parvenir à la domination, s'est fait, d'un sexe un instrument pour gouverner l'autre, seul et dernier moyen que la passion politique peut inventer.

Maintenant que le calme paraît avoir succédé à l'orage, Dussel qui n'est pas mort, demande à Flamboyant si les pots sont vengés.

Pierre DUSSEL.

GRUYÈRE

La politique et le bétail.

Nous recevons d'un observateur de Vuadens une correspondance toute d'actualité et d'intérêt, mais trop volumineuse pour qu'il nous soit possible de la publier *in extenso* dans notre numéro d'aujourd'hui. Cette lettre répond à la *Liberté*, qui a eu la maladresse de s'occuper récemment d'un cas de surlangue survenu l'an passé, à l'époque du concours. Le pieux journal ne perdra rien pour attendre ; cette petite revue historique sera toujours de saison.

En attendant nous en esquissons rapidement les principaux traits.

La vache de M. Gremaud avait circulé sur le *Bulle-Romont* et pris la surlangue dans un wagon mal nettoyé et mal approprié.

Le bétail débarqué à la gare de Vaulruz, a traversé tout ce village ; il y a plusieurs bassins de fontaines sur le passage.

Le bâtiment de M. Gremaud est tout à fait contigu au territoire de Vaulruz ; le bétail atteint n'avait donc point passé sur le grand territoire de la commune de Vuadens.

Malgré cela, le bon bétail indemne de Vuadens se vit la porte du concours fermée, tandis que celui de Vaulruz, offrant certainement du danger, y était admis. Pourquoi ? Quelque temps auparavant Vaulruz avait voté en masse avec les *bons* pour le candidat *Morard la conscience*, tandis que Vuadens avait fait preuve d'indépendance et voté pour M. Remy.

La *Liberté* ment sciemment lorsqu'elle dit que le bétail de M. Geinoz était sous le même toit que celui de M. Gremaud. Les lieux n'ont pas changé ; les bâtiments distants d'une portée de fusil l'un de l'autre sont encore là ; on peut vérifier le fait. Il n'y avait eu aucun contact. Ce bétail a quitté Vuadens ensuite de directions données par les officiers de santé compétents, et muni de certificats de santé dûment visés pour le départ. Ces pièces sont à disposition.

Le jour des primes, nos gouvernants au petit pied n'avaient pas le droit d'exclure le bon bétail de Vuadens, ni celui de M. Geinoz du concours. Ce bétail ne pouvait pas être sous ban, aux termes de la loi fédérale. La seule écurie sous séquestre légal était celle de M. Gremaud. La mesure ne se justifiait donc point. Elle fut arbitraire et injuste au premier chef.

Ce que nous disons est tellement vrai, que ce même jour des primes, où le bon bétail était refoulé, le menu bétail de Vuadens, veaux, porcs, chèvres et moutons, arrivait sur la place du marché de Bulle pourvus de certificats de santé, délivrés le matin même, et cela ensuite de directions demandées à la Préfecture.

Conclusions : L'année dernière déjà la politique a joué un rôle à l'occasion du concours du bétail, au détriment d'un grand nombre de citoyens ;

Un wagon, circulant sur le *Bulle-Romont*, a donné la maladie au bétail de M. Gremaud. Le nettoyage du matériel avait été mal fait. Ce service est donc mal surveillé. La faute en revient à l'administrateur-délégué de la ligne, ainsi qu'au préfet qui est chargé par la loi de la haute police du chemin de fer. M. Nicolas Duvillard cumule ces deux emplois ; il est surveillant et surveillé. Incapable d'occuper tant seulement l'un des postes, on lui en donne deux. Cette situation est anormale et contraire à la loi. Elle a porté et peut porter encore préjudice à nos intérêts. Nous protestons. Nous reviendrons sur ce point.

La pomme de terre *Magnum-bonum*, dont M. Eug. Waëber, commissionnaire, a reçu une expédition de 1,000 kilos, a rendu en Belgique, l'année dernière, 25,000 kilos à l'hectare, soit 160 quintaux ou 500 quarterons environ la pose. C'est traitée à l'engrais chimique, qu'elle produit le plus.

AVRIL.

Avril, c'est le réveil de toute la nature ; Un soleil radieux nous revient pour longtemps, Et l'oisillon chanteur retrouve sa patrie ; Tout sort de son sommeil : Avril c'est le printemps.

Chaque plante verdit ; une nouvelle vie Fait frissonner l'herbette aux chauds rayons du jour, Et de chaque bourgeon la feuille se déplie, Légère et gracieuse, étale son contour.

L'hirondelle gazouille auprès de la fenêtre, Et l'agile lézard bondit près d'un vieux mur ; Le sauvage écureuil sautille sur le hêtre. Tout jouit ici-bas sous un ciel calme et pur.

Avril, l'amour aussi, sous l'aile du Zéphire, A de nouveaux transports, de gais épanchements ; L'âme se purifie et souvent un sourire S'échappe de celui qui fait de doux serments.

Voyez ce bon vieillard, à la figure blême, Il passa tout l'hiver sans quitter le foyer ; Mais maintenant avril et son soleil qui l'aime, L'invitent à sortir pour vivre et s'égayer.

Tout sait plaire à nos yeux, tout fleurit, tout s'anime ; Avril donne l'espoir, et partout chaque cœur S'élève vers le ciel, et d'un élan sublime Tous les êtres vivants chantent le créateur.

J. de SIEBENTHAL.

ÉTRANGER

Angleterre. — Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie en plusieurs endroits des comtés orientaux de l'Angleterre, notamment à Ipswich et à Colchester.

Toutes les constructions de Colchester sont ébranlées ; la tour de l'église a été renversée. La frayeur est grande, mais il n'y a eu aucune victime.

Russie. — Suivant des nouvelles de Saint-Petersbourg, trois officiers de marine, Rachmanoff, Dobrovorski et Postelnikoff, ont été arrêtés, le 18, à Cronstadt, sous l'inculpation d'appartenir au parti révolutionnaire. Ils ont été enfermés dans la citadelle de Pierre et Paul.

Dix employés supérieurs du gouvernement ont été arrêtés à Saratoff, la semaine dernière, sous la même prévention et incarcérés à Saint-Petersbourg.

Histoire d'un drapeau.

(Suite.)

On a pu constater, dans le supplément du dernier N° de la *Gruyère*, le soin scrupuleux que nous avons mis à suivre le fil mystérieux et enchevêtré de l'enlèvement du drapeau de Posieux, au balcon de l'Hôtel-de-Ville de Bulle.

Rien ne nous a rebuté dans nos recherches pour suivre, dans ses détails, cet important événement.

Ainsi que nous l'avions prévu, les deux Arabes coupables de ce noir forfait, inspiré par leur fanatisme religieux et leur dévouement au Madhi, se sont en effet embarqués, le 28 février, port de la Juliette, à Marseille, sur le steamer *Le Suez*, destination Port-Saïd, faisant escale à Messine et à Malte. Du moins, cela résulte des informations que nous avons prises auprès de l'Administration des bateaux à vapeur du Levant, à Marseille.

Nous avons également envoyé un reporter au palais fédéral, à Berne, où M. le président Welti a gracieusement mis à sa disposition les pièces envoyées par notre consul général au Caire, ayant trait à cette affaire. Le palais fédéral en est fort préoccupé ; on ne parle plus que de cela.

Notre reporter a eu sous les yeux le volumineux dossier venant du Caire. M. Adam, ministre d'Angleterre, prenait des notes. Le célèbre orientaliste, M. Ninet, était occupé à traduire les papiers écrits en langue arabe, on l'avait prié de ce travail. On se passait avec curiosité, de main en main, un autographe du Madhi. Un photographe avait été mandé pour reproduire quelques uns de ces papiers.

Voici ce qui résulte du dossier en question.

Le bateau sur lequel s'étaient embarqués nos deux Arabes, était très chargé de passagers et de marchandises et ne compte pas parmi les plus solides. C'est un de ces anciens bateaux de la compagnie Freycinet, bien connus et redoutés de ceux qui ont un peu navigué sur la Méditerranée.

Au sortir du détroit de Messine, le navire fut assailli par une violente tempête de siroco. Ce vent d'Afrique aborde parfois les côtes d'Italie avec une violence inouïe. En Afrique, c'est le simoun, le terrible vent du désert ; il s'appelle siroco en Italie et chez nous le fahn.

Comme le steamer avait mis le cap sur Malte, il se trouvait avoir vent debout. Il tenta vainement pendant quelques heures de suivre sa route. Le commandant du bord n'osait forcer la pression à cause de la faiblesse de la machine. La mer, rendue plus furieuse par le voisinage de la terre, poussait des vagues énormes contre les saillies des rochers. Les matelots de service et le capitaine, sur son banc du quart, étaient retenus avec des cordes, pour ne pas être emportés par les paquets d'eau qui balayaient le pont.

Le courant du détroit, qui existe toujours, même en temps calme, avait acquis une force qui entraînait le navire et menaçait de le jeter sur les côtes de la Calabre. Sa position était critique.

Un remorqueur, sorti du port de Reggio, s'avançait péniblement pour venir à son secours. Ces sortes de bâtiments sont munis de puissantes machines et construits dans des conditions à pouvoir tenir par les plus fortes mers. Mais le remorqueur subissait aussi la violence du courant qui l'entraînait vers son point de départ.

C'était le cas d'appliquer aux deux navires en détresse le proverbe des anciens: Tomber de Carybde en Scilla. On sait que l'alternative de ce double danger, symbolisé par ce proverbe, se trouve être précisément dans le détroit de Messine: Carybde est un tournant plus bas que Messine, près de la Sicile, du côté de la mer Tyrienne. Lorsque les trirèmes anciennes voulaient éviter le tournant, elles étaient entraînées par le courant contre un rocher ayant presque la forme d'un lion couché, situé au pied de la petite ville de Scilla, en face de Carybde.

Cependant le remorqueur, redoublant de vapeur, s'approchait peu à peu du Suez. Il en était temps.

Celui-ci, malgré ses efforts, était porté de minute à minute vers la côte de Calabre et sa perte semblait inévitable. On avait fermé toutes les écoutilles et hublots du navire pour ne pas laisser pénétrer l'eau à l'intérieur. Grande était la consternation parmi les passagers qui se trouvaient réunis dans le grand salon ; les uns priaient, d'autres pleuraient, le plus grand nombre, couchés sur les divans ou étendus par terre, avaient le mal de mer et se livraient à tous les exercices peu parfumés que procure ce vilain mal. Le désordre était à son comble.

Soudain on voit apparaître, sortant de la pénombre d'une cabine qui s'ouvrait sur le salon, deux fantômes noirs, presque nus, qui s'élançent impétueusement vers la porte du salon.

L'un des deux fantômes a un paquet solidement fixé à ses reins par des ficelles. Le premier heurte une dame anglaise que le roulis avait jetée par terre et tombe dessus. Le second vient rouler sur le premier. Juste en ce moment, un sommelier, entrant par la porte du salon avec un plateau rempli de flacons et de verres de punch fumants, pour quelques passagers, heurte à son tour les deux fantômes en brisant le contenu du plateau dont le liquide arrose fantômes et dame anglaise. Celle-ci, brûlée par le liquide, et à moitié étouffée par cette succession de chutes, croit avoir à faire à des démons, et se met à crier d'une façon lamentable. Les deux fantômes en font autant ; le sommelier, qui s'était planté un tesson de carafe dans la main, hurle, de son côté, appelant à l'aide. Ceux des passagers non atteints par le mal de mer, s'élançant à son secours. Au même instant, un fort coup de roulis leur fait perdre l'équilibre et ils tombent comme des capucins de cartes sur le premier groupe.

Alors, de tous les gosiers, part une explosion formidable de cris.

Le capitaine en est terrifié ; il croit qu'une voie d'eau s'est déclarée, qu'elle a envahi le salon et que le bâtiment coule. Il laisse son second au banc du quart, enfonce d'un coup de pied la porte de l'escalier d'entrepont et arrive au salon.

(A suivre.)

La pétition.

Le pétitionnement réclamant la nomination des syndics par les communes marche à souhait dans le canton. Les citoyens indépendants et honnêtes de tous les partis, tiennent à honneur de signer. Mardi 9000 signatures étaient annoncées ; il y en a maintenant 10,000 ; demain il y en aura probablement 11 à 12,000.

Que dire maintenant, en présence de cette revendication populaire, si naturelle et si simple, pour laquelle il semblerait que les hommes de toute nuance politique, dans une société démocratique, dussent être d'accord, de l'attitude des forcenés du N° 13 !

Le peuple est souverain et maître ; ils veulent bien l'admettre aussi longtemps qu'ils peuvent le duper. Pourquoi alors ce souverain, ce maître, aurait-il l'obligation de demander la permission de ses tyranneaux pour se faire restituer un droit qui lui appartient et qui n'appartient qu'à lui seul ?

Décidément, cette fameuse armée du salut libéral ou du maréchal Soussens, comme du reste celle de son confrère Booth, est en état de révolte patente, d'insurrection manifeste avec la morale et les lois.

Pour la rédaction : C. GILLARD.

Madame Veuve Leyvraz-Nägele et ses enfants, Madame Veuve Savin-Nägele et ses enfants, ont la douleur de faire part à tous leurs amis et connaissances, de la mort de leur bien-aimé père et grand-père

Monsieur Clément NÄGELE-STRECKER

endormi subitement au Seigneur dans sa 83me année.

La Tour-de-Trême, le 23 avril 1884.

Bonne musique et danse
le dimanche 4 mai
à l'auberge du PONT
à Corbières
Tous les amateurs sont cordialement
invités. [866]
BENOIT ESSEYVA.

A VENDRE
des **jeunes chiens**, véritable race
épagneule. [868]
S'adresser au bureau du journal.

Une jeune fille désire se placer
comme **sommelière**. Entrée de suite. [869]
S'adresser au bureau du journal.

On demande
pour le 1^{er} juillet, une **filie robuste**
et de bonne conduite, sachant tenir un
ménage, bien laver le linge et faire un
jardin, pour être engagée à l'année.
S'adresser au bureau du journal qui
indiquera. [870]

AVIS
AUX PARENTS.
Quelques jeunes garçons, qui vou-
draient apprendre une branche d'**hor-**
logerie (pierristes), pourraient entrer
immédiatement, sous de favorables con-
ditions, chez M. **Eugène Pas-**
schoud, à *Chaux, près Payerne*
(Vaud). [872]

A louer
au centre de la Ville pour y entrer im-
médiatement, un appartement au 1^{er}
étage, composé de deux à trois belles
chambres et une cuisine. [871]
S'adresser au bureau de la feuille qui
indiquera.

A vendre
des **bardeaux** chez **Laurent**
Sudan à Broc. [876]

A vendre deux chars à ressorts
et un d'ouvrage, neufs.
Gorgon Joliet, charron,
Bulle. [880]

Dimanche 4 mai
Bonne musique & danse
à l'auberge du Tirage
à Bulle
Tous les amateurs sont cordialement
invités. [867]

OBLIGATIONS
de la Ville de Bulle
4^{me} Tirage
du 16 Avril 1884
Sont sortis les N^{os} suivants : 584, 742,
25, 331, 855, 150, 116 et 985.
Bulle, le 24 avril 1884
[865] *Le Secrétariat.*

A vendre
au centre de la ville de Bulle
un grand et beau bâtiment tout neuf,
avec vaste magasin au rez-de-chaussée,
donnant sur une des places les plus
fréquentées et pouvant servir à tout
genre de commerce. [879]
Pour renseignements s'adresser au
notaire **Louis Morard**, à Bulle, ou
au propriétaire **M. A. Perret-Berthet**.

AVIS.
Le soussigné achète des **tonneaux**.
[764] **JULES DECROUX.**

ARDOISES DU VALAIS

Les soussignés avisent l'honorable public de Bulle et des environs qu'ils viennent d'établir un grand dépôt d'ardoises de toutes dimensions provenant d'une des meilleures carrières du Valais. Ces ardoises sont de première qualité, garanties contre le temps, et seront vendues à un prix modéré. Conditions de paiement avantageuses. S'adresser aux **Frères VIALE, ferblantiers-couvreurs**, à BULLE ou à La TOUR-DE-TRÈME.

Ils saisissent cette occasion pour rappeler au public que leur magasin se trouve toujours en face du **Cheval-Blanc**, à Bulle, et ils se recommandent pour tous les ouvrages concernant leur état, tels que couverture de bâtiments, ouvrages en zinc, tôle, plomb etc., qu'ils continueront à exécuter avec soin et à des prix modérés.

Ustensiles de ménage en tous genres sur commande.
[875] **VIALE, frères.**

Hôtel de la Cascade à Bellegarde

(GRUYÈRE)

Le soussigné à l'avantage de faire connaître à l'honorable public et à ses connaissances qu'à partir du 1^{er} mai il dessert l'**Hôtel de la Cascade**, situé au pied de la magnifique route alpestre Bulle à Boltigen. Service prompt et soigné, prix modique. On prend des pensionnaires. Altitude environ 1011 mètres au dessus du niveau de la mer. [874]

Christ Mooser,
au Café de la Poste, à Bellegarde.

Chez **Jean CHRISTINAZ**, cadet, à FRIBOURG
véritables

TUILES d'ALTKIRCH

qualité supérieure, incontestable. **Grand rabais** sur les années précédentes.
Dépôt à Bulle : S'adresser à **Pierre Galley**. [873]

LE

Grand Déballage de Chaussures à Bulle

Grand'rue, Café du Commerce
ancien bureau Andrey, notaire
sera ouvert tous les jours de marché.
25% meilleur marché que partout ailleurs.

A la Botte Rouge

au centre de la Grand'rue
à BULLE.
Grand déballage
DE CHAUSSURES

provenant des meilleures fabriques suisses, françaises, allemandes, autrichiennes, achetées dans de bonnes conditions, ce qui me permet de les vendre excessivement bon marché.

J'invite cordialement toute la ville et la campagne à profiter de l'occasion et à venir faire ses emplettes, chez
[829] **Fr. TRENQUE, cordonnier.**

Société des Usines de Montreux
PRODUITS ALIMENTAIRES.
Successeurs de l'ancienne Société des Vevey et Montreux
DIPLOME A ZURICH
Gruaux d'Avoine (marque rouge), Gruelline, Grietz, Farine
d'Avoine, Fleur d'Avenaline et Zéa.
Fabrication perfectionnée, livraison prompte et soignée. H 782 L [859]
En vente chez les principaux épiciers. *Farine et déchets pour bestiaux.*
Adresser les demandes au bureau des **USINES DE MONTREUX.**

Changement de domicile.

J'avise mon honorable clientèle que j'ai transféré mon **BUREAU** au rez-de-chaussée de la maison **Gretener**, ancienne maison *Spuhler*. Entrée par la cour. [771]
Alex. ANDREY, notaire.

LE DERMATOLIP du **D^r Wander** (meilleure huile pour le cuir) amollit le cuir le plus dur et le plus vieux, le rend souple, flexible et imperméable. Très apprécié par les *chasseurs*. Le meilleur enduit (moyen de graissage) pour les *harnais*, les *bottes*, les *sabots de chevaux*, *selles*, *voitures*, chez **MM. L. Körber**, Bulle; **Widmer-Mettler**, Romont; **Ch. Lapp**, Fribourg. (H 1660 Y) [484]

Glasson & C^{ie}, à Bulle

Fers et Quincaillerie.
Tuyaux en fer étiré pour conduites d'eau.
Scies à eau et Scies circulaires, Peaux de caillets vieilles, Toiles à fromage, Thermomètres pour fromagers, Maxima et Minima, Poudre et Pâte à polir tous les métaux. Jouis pour diriger les cornes du jeune bétail. Dépôt de **Ph. Guidi**, à Fribourg, pour **retailage de Limes**. Représentants de la maison **Finsler**, à Zurich, pour **Cire et Paille de fer** pour parquets. [846]

On demande
Un **scieur** connaissant le cylindre et l'aiguillage à la meule.
S'adresser à **M. Cyprien Chassot**, à la Parquetterie, rière Romont. [854]

A louer [863]
Un local pouvant servir de bureau ou d'entrepôt, dans la maison **Gretener**.

A louer
Belle chambre meublée avec ou sans pension. S'adresser au bureau du journal. [860]

DANSE
à l'auberge
de la Croix d'Or
à La-Roche
lundi 28 avril courant, jour de la foire du dit lieu. [864]
Le public est cordialement invité.
Tinguely, aubergiste.

Extrait de Présure.
(Produit Danois.)
Le meilleur qui existe, surtout remarquable par son riche rendement, par son efficacité constante et par son bon marché. Un litre suffit pour coaguler plus de **10,000** litre de lait écrémé.
Colorant pour beurre et pour fromage.
Spécialement recommandé pour les beurres et fromages destinés à l'exportation. Préparation nouvelle, composition la plus saine et la plus propre, emploi le plus économique.
Seul dépositaire :
Charles LAPP,
Droguiste, à Fribourg. [707]

DENTS.
L'art d'avoir de belles et bonnes dents, d'éviter les douleurs, de bien manger et d'éviter les maux d'estomac.
Consultations gratuites.
S'adresser à **F. BUGNON**, chirurgien-dentiste, rue de la Préfecture 211, à Fribourg. [730]

DISTILLERIE.
Le soussigné avise le public et son ancienne clientèle qu'il vient d'établir une **Distillerie et Fabrique de Liqueurs** dans sa maison, *Café de la Gare*, à Bulle.
Se recommande [763]
Jules DECROUX.

Avis.
Le soussigné avise l'honorable public qu'il vient de construire un **congrin** pour ferrer le bétail.
Se recommande [819]
Sévère Rime, maréchal,
à Echarlens.



PRIX DE L'ABONNÉ
Pour la Suisse : 1 an
" " 6 mo
Pour l'Etranger le p
Prix du Numéro
On s'abonne à tous le
de poste.

La votation

Quatre lois fédérales entre les mains de la sanction du 1884.
Nous l'avons d sur chacun de ce avec la conviction Nous ne somm avec engouement, ral. Non, nous a civil fédéral, qui 1883, est à pein sitaire, trop vagu démocratique et pour le peuple a cependant ces pla etc., etc.; au lieu aggravées.
Quand donc o fléau du cautionn les opérations des qu'on proclamera du 7, du 10 ou d un établissement mandera des loi téger, alors nous cherons la croisa
Mais aujourd'h

Le départemen son personnel, ne mande qu'on lui chambres fédéra partis, de canton chose et l'accord Mais voilà qu et bourgeois ult

FEUILLE

DENNE

Depuis que le u grands hommes bri nécessités de leur p que celle de M. D avait laissé debout achevèrent de blan élections datèrent disait plaisamment Le pauvre homm public; il se cloîtr aller à la ville cl n'arrivait toujours